



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/NP/MOP/4/5
21 octobre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET
ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE
LEUR UTILISATION

Quatrième réunion

Montréal (Canada) 7-19 décembre 2022

Point 8 de l'ordre du jour

RAPPORT CONCERNANT LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LES MESURES D'AIDE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET À LA SENSIBILISATION (ARTICLES 22 ET 21)

Note de la Secrétaire exécutive

I. INTRODUCTION

1. L'article 22 du Protocole de Nagoya prévoit que les Parties coopèrent au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles en vue de l'application effective du Protocole dans les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition. Ce faisant, les Parties sont tenues de tenir pleinement compte des besoins des pays en développement Parties et des Parties à économie en transition et de faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des parties prenantes concernées. En outre, l'article 21 du Protocole de Nagoya invite les parties à prendre des mesures pour sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, ainsi qu'aux questions connexes liées à l'accès et au partage des avantages.

2. Dans la décision [NP-1/8](#), les Parties au Protocole de Nagoya ont adopté un cadre stratégique pour le développement et le renforcement des capacités en appui à la mise en œuvre effective du Protocole et ont créé un comité consultatif informel chargé de fournir des avis à la Secrétaire exécutive sur les questions relatives au cadre stratégique.

3. Dans la décision [NP-3/5](#), les Parties ont décidé d'évaluer le cadre stratégique pour le développement et le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya et ont prié la Secrétaire exécutive de procéder à cette évaluation et de soumettre son rapport à l'examen de l'Organe subsidiaire chargé de l'application lors de sa troisième réunion. Les Parties ont également demandé au Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités de fournir des avis sur l'évaluation en examinant les résultats préliminaires et en fournissant des informations supplémentaires et des recommandations.

4. Conformément à cette décision, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné l'évaluation du cadre stratégique et a adopté la recommandation SBI-3/9, contenant un projet de décision à soumettre à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Dans la décision [NP-3/1](#), les Parties ont encouragé une intensification des efforts visant à créer et à renforcer les capacités en tenant compte des domaines prioritaires identifiés lors de l'évaluation et de l'examen de l'efficacité du Protocole, de la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles, ainsi que des besoins et priorités des peuples autochtones, des communautés locales et des parties prenantes concernées.

6. Dans la décision NP-3/5, les Parties ont également demandé à la Secrétaire exécutive, sous réserve de la disponibilité des ressources, de continuer à entreprendre et à faciliter des activités de renforcement des capacités pour appuyer la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, tel qu'indiqué dans le Plan d'action à court terme (2017-2020) pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités en appui à l'application de la Convention et de ses Protocoles, annexé à la décision [NP-2/8](#).

7. Dans la décision [NP-1/9](#), la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a adopté une stratégie de sensibilisation qui vise à procurer une approche systématique et cohérente pour aider les Parties à appliquer l'article 21. Elle a reconnu la nécessité de lier les activités liées à l'article 21 à d'autres activités de développement des capacités dans le cadre du Protocole de Nagoya et du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CEPA), ainsi qu'à d'autres initiatives de vulgarisation de la Convention sur la diversité biologique.

8. La décision [NP-3/6](#) a appelé les Parties, les États non Parties, les organisations compétentes et les autres acteurs concernés à continuer d'entreprendre des activités de sensibilisation et a demandé à la Secrétaire exécutive de continuer à chercher à obtenir des retours d'information des Parties, des États non Parties et des autres acteurs concernés sur la boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages élaborée par le Secrétariat et de fournir une mise à jour sur la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à sa quatrième réunion.

9. Enfin, à sa quatorzième réunion (décision 14/24), la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive de soumettre un projet de cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités aligné sur le projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa troisième réunion, et pour examen ultérieur par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Conformément à cette décision, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le projet de cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités et le développement à l'appui de l'application du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et a adopté la recommandation [3/8](#).

10. Dans ce contexte, la section II décrit les activités d'intersession entreprises par le Secrétariat au cours de la période 2019-2022 pour améliorer et soutenir le renforcement des capacités et la sensibilisation à l'application du Protocole de Nagoya. La section III fournit un aperçu actualisé des initiatives de développement et de renforcement des capacités et des ressources en appui à l'application du Protocole de Nagoya. La section IV met en évidence le travail entrepris par le Comité consultatif informel pour soutenir l'évaluation du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya. La section V résume des commentaires reçus concernant la boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages élaborée par le Secrétariat et une mise à jour des actions entreprises par les Parties et les parties prenantes concernées pour mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation. Enfin, la section VI contient des éléments de projet de décision pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole lors de sa quatrième réunion.

II. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS INTERSESSIONS ENTREPRISES PAR LE SECRÉTARIAT

11. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat a mis en œuvre, facilité et soutenu plusieurs activités de développement et de renforcement des capacités pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités en appui à l'application de la Convention et de ses Protocoles contenus dans l'annexe des décisions XIII/23 et NP 2/8. Les sous-sections suivantes offrent un aperçu de ces activités et des ressources qui ont été développées.

A. Activités et ressources de renforcement des capacités et de sensibilisation

1. Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation

12. Du 11 au 14 juin 2019, le Secrétariat de la Convention (SCBD), en collaboration avec l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD) et avec le soutien du Fonds japonais pour la biodiversité, a dispensé une formation de formateurs pour le Réseau africain francophone pour l'accès et le partage des avantages en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc, avec deux objectifs : (a) expérimenter un manuel de formateurs basé sur les cours de formation régionaux du SCBD-OIDD ; et (b) renforcer les capacités des participants à utiliser le kit de formation pour concevoir des activités de formation nationales sur l'APA. Un total de 22 participants (14 hommes et 8 femmes) représentant 10 pays africains francophones ont participé à la formation.

13. Le Secrétariat, avec le soutien du Fonds japonais pour la biodiversité, de l'Union européenne et du gouvernement allemand, et en collaboration avec l'Initiative de renforcement des capacités en matière d'APA et le PNUD, a organisé un atelier à Bonn du 30 septembre au 2 octobre. L'Atelier mondial sur le renforcement des capacités en matière de suivi de l'utilisation des ressources génétiques¹ dans le cadre du Protocole visait à sensibiliser le public et à partager des expériences pratiques concernant le suivi de l'utilisation des ressources génétiques, et à mieux comprendre comment utiliser le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (APA). L'atelier a assuré la formation de 68 participants représentant 54 pays différents (35 femmes et 33 hommes).

14. Pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption du Protocole de Nagoya, le Secrétariat, en collaboration avec le PNUD et avec le soutien du Fonds japonais pour la biodiversité, a lancé une campagne de communication sur le thème « l'APA dont nous avons tous besoin. » L'un des principaux événements de la campagne consistait en la Conférence mondiale sur l'APA qui s'est déroulée du 29 octobre au 25 novembre 2020. Les cinq sessions en ligne ont réuni des gouvernements, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des acteurs tels que des chercheurs et des représentants du monde des affaires issus de pays fournisseurs et utilisateurs, afin de partager les expériences et les enseignements tirés. Au total, 888 participants du monde entier ont assisté à la conférence en ligne.

15. Une campagne de communication supplémentaire a été entreprise en 2021 avec le soutien du Fonds japonais pour la biodiversité afin de sensibiliser le public à l'accès et au partage des avantages et au Protocole de Nagoya dans la perspective de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. La campagne a consisté à publier quatre entretiens avec des parties prenantes à l'APA qui mettent en lumière les principaux défis, les réussites et les idées novatrices en matière d'APA, par le biais de récits et d'expériences réelles « de terrain », qui ont été diffusés par les cinq canaux de médias sociaux du Secrétariat et le Centre d'échange sur l'APA. En outre, la campagne a généré 198 publications liées à l'APA, qui ont fourni des liens vers des publications, des rapports, des événements et des nouvelles pertinents, et qui ont été marquées stratégiquement pour attirer l'attention des groupes cibles des parties prenantes à l'APA. Ce travail a donné lieu à un total de 571 380 réactions et 17 471 engagements sur les réseaux sociaux.

16. Avec le soutien de l'Union européenne et en collaboration avec l'Initiative de renforcement des capacités en matière d'APA, le Secrétariat a organisé une série de quatre webinaires sur les informations de séquençage numérique (ISN) sur les ressources génétiques² afin de diffuser des informations et de favoriser une compréhension commune des ISN et des questions abordées dans le cadre des processus formels et informels dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique. Le premier séminaire en ligne visait à fournir une introduction technique à l'ISN (389 participants) ; le deuxième a fourni une vue d'ensemble des résultats des processus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, en mettant l'accent sur les résultats du Groupe spécial d'experts techniques sur l'information sur le séquençage numérique des ressources génétiques qui a eu lieu en mars 2020 (389 participants) ; le troisième séminaire en ligne a présenté diverses options politiques ayant émergé par le biais d'études et de processus informels (330

¹ [CBD/NP/CB/WS/2019/1/2](https://www.cbd.int/article/dsi-webinar-series-2020)

² <https://www.cbd.int/article/dsi-webinar-series-2020>

participants). Le quatrième et dernier webinaire a eu lieu en avril 2021 pour présenter une série de critères qui pourraient être utilisés pour examiner les diverses options stratégiques (187 participants). Cette série de webinaires a été suivie d'un forum de discussion en ligne³, organisé par le Secrétariat, sur les options stratégiques proposées et le cadre de critères pour les informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques (du 21 avril au 2 mai 2021).

17. La nécessité de renforcer les capacités pour faciliter l'utilisation du Centre d'échange sur l'APA a été soulignée par les Parties dans les décisions adoptées lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties et de la troisième réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Ces décisions soulignent la relation cruciale entre les obligations des Parties en matière de partage d'informations par le biais du Centre d'échange sur l'APA et la réussite de l'application du Protocole. À cet égard, le Secrétariat a entrepris de nombreuses actions de renforcement des capacités. Depuis la troisième réunion des Parties au Protocole, le Secrétariat a organisé 13 formations à distance sur le renforcement des capacités et l'utilisation du Centre d'échange sur l'APA ainsi que cinq ateliers présentiels⁴ sur le renforcement des capacités. En outre, le Secrétariat a entrepris une campagne de vulgarisation proactive pour sensibiliser et accroître l'engagement des Parties. De plus amples informations sur ces activités sont disponibles dans le document CBD/NP/MOP/4/6 sur le Centre d'échange sur l'APA et seront examinées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya lors de sa quatrième réunion, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

18. Au cours de cette période intersessions, l'Initiative Bio-Bridge⁵ (BBI) a continué à fournir et à maintenir des outils et des services destinés à promouvoir et à faciliter la coopération technique et scientifique en appui aux Parties. L'un des principaux mécanismes de soutien de BBI est le fonds d'amorçage, qui procure de petites subventions pour catalyser les projets de démonstration qui favorisent les approches de coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, l'Initiative a incubé 25 projets et partenariats par le biais de deux appels à propositions. Trois des propositions sélectionnées concernent l'accès et le partage des avantages. Le premier projet, entrepris en Namibie, est destiné à renforcer les capacités institutionnelles par l'échange d'expertise et l'accès à la biotechnologie dans la région sud-africaine afin de lutter contre l'exploitation non durable des plantes médicinales de la famille des Apocynacées. Le deuxième projet est une collaboration entre le Bhoutan et le Japon visant à renforcer les capacités nationales en matière de recherche sur la biodécouverte ainsi que l'application effective du régime d'accès et de partage des avantages au Bhoutan. Le troisième projet est entrepris par le Chili en collaboration avec l'Équateur pour isoler des bactéries hautement résistantes aux métaux lourds en vue de produire des applications biotechnologiques empêchant les populations humaines et animales de consommer de l'eau ou des aliments contaminés.⁶

2. Ressources de renforcement des capacités et de sensibilisation

19. Outre les supports développés pour les activités mentionnées ci-dessus, le Secrétariat, en collaboration avec des partenaires, a élaboré les éléments suivants :

(a) Avec le soutien du Fonds japonais pour la biodiversité et en collaboration avec l'École des cadres des Nations Unies, deux cours d'apprentissage en ligne ont été finalisés et mis à disposition. Le premier est un cours en ligne introductif sur l'accès et le partage des avantages. Ce cours présente aux participants les concepts élémentaires associés à l'accès et au partage des avantages et leur donne un aperçu

³ <https://www.cbd.int/dsi-gr/forum.shtml>

⁴ Atelier sur le Centre d'échange sur l'APA organisé en marge de la troisième réunion des Parties au Protocole (Égypte, novembre 2018) ; atelier de la communauté de pratique sur le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour les pays d'Europe, de la CEI, arabes et asiatiques (Turquie, avril 2019) ; 12e atelier panafricain sur l'accès et le partage des avantages (Afrique du Sud, septembre 2019) ; formation à l'interopérabilité du Centre d'échange sur l'APA en Inde (décembre 2018) et au Kenya (octobre 2019).

⁵ <https://www.cbd.int/biobridge/>

⁶ Une description complète des propositions sélectionnées est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/biobridge/projects/selected>

des principales étapes de la politique d'accès et de partage des avantages dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Le deuxième module d'apprentissage en ligne offre une vue complète des concepts et fonctionnalités essentiels liés au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et est disponible en anglais, en français et en espagnol. Ces ressources sont accessibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne sur la biodiversité⁷ ;

(b) Dans le cadre de l'atelier mondial sur le renforcement des capacités en matière de surveillance de l'utilisation des ressources génétiques, une courte vidéo d'animation sur la surveillance de l'APA, *ABS Monitoring*⁸, a été produite par l'Initiative de renforcement des capacités en matière d'APA en coopération avec le Secrétariat afin d'expliquer la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;

(c) Une autre vidéo animée intitulée « L'ISN expliquée simplement », *DSI simply explained*⁹ a été élaborée en collaboration avec l'Initiative de renforcement des capacités en matière d'APA afin d'expliquer les informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

B. Participation aux activités de création et de renforcement des capacités des organisations partenaires

20. Le Secrétariat a participé à diverses réunions organisées par des organisations partenaires. De plus amples informations sur la coopération avec les organisations compétentes figurent dans le document CBD/NP/MOP/4/8 sur la coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives internationales, qui sera abordée au titre du point 11 de l'ordre du jour.

21. Le Secrétariat a également continué à siéger au Comité directeur de l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière d'APA, qui compte plusieurs donateurs, et a participé à l'atelier panafricain sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, qui s'est tenu au Cap, en Afrique du Sud, du 9 au 13 septembre 2019, et a contribué à l'évaluation externe de l'initiative entreprise en 2021.

III. MISE A JOUR CONCERNANT LES INITIATIVES EXISTANTES DE CREATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LES RESSOURCES EN APPUI A L'APPLICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA

22. Conformément à la décision NP-1/8, paragraphe 10(e), la présente section apporte une mise à jour sur les initiatives de création et de renforcement des capacités mises en œuvre en appui au cadre stratégique pour le renforcement des capacités.

23. La sous-section A consiste en une vue d'ensemble des initiatives de renforcement des capacités connues qui contribuent à l'application du cadre stratégique, en attirant l'attention sur les activités de renforcement des capacités qui procurent un soutien direct aux activités nationales liées à la ratification et à l'application du Protocole de Nagoya. Elle procure également des informations sur le statut, la durée, le niveau de financement ainsi que la couverture géographique et thématique des initiatives existantes. La sous-section B présente les ressources en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation.

24. Les documents d'information CBD/NP/MOP/4/INF/1 et CBD/NP/MOP/4/INF/2 donnent un aperçu détaillé des initiatives et des ressources de création et de renforcement des capacités qui offrent un soutien direct aux activités nationales dans divers pays.

A. Initiatives de renforcement des capacités entreprises en appui au cadre stratégique

25. Depuis l'adoption du Protocole de Nagoya, différentes initiatives de création et de renforcement des capacités ont été mises en œuvre pour soutenir sa ratification et son application. Il s'agit d'initiatives et

⁷ <https://scbd.unssc.org/course/index.php?categoryid=4>

⁸ <https://vimeo.com/263320356/513f748f8a>

⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=xJ0ZjpY0VQo>

d'activités à l'échelle mondiale ou régionale destinées à bénéficier à tous les pays, ainsi que d'initiatives visant à apporter un soutien et des avantages directs à des pays spécifiques.

26. La sous-section 1 fait le point sur les initiatives de création et de renforcement des capacités qui ont procuré ou procurent un soutien direct aux pays pour leur permettre de ratifier et/ou d'appliquer le Protocole de Nagoya. Elle attire également l'attention sur le statut, la durée, le niveau de financement ainsi que la couverture géographique et thématique des initiatives existantes. La sous-section 2 propose une brève analyse des informations sur la création et le renforcement des capacités qui ont été téléversées dans le Centre d'échange sur l'APA.

1. *Initiatives de création et de renforcement des capacités bénéficiant à des pays spécifiques*

27. Selon les informations dont dispose le Secrétariat au 30 juin 2021, le nombre total d'initiatives est passé à 103. Il est important de noter que 67 de ces initiatives, soit 65 %, ont été publiées dans le Centre d'échange sur l'APA. Depuis la troisième réunion des Parties au Protocole en 2018, sept nouveaux projets ont été ajoutés. Un aperçu des 103 initiatives de renforcement des capacités, y compris leur type, leur statut, leur durée, leur niveau de financement et leur couverture géographique et thématique, est fourni ci-dessous ; la liste complète est disponible dans le document CBD/NP/MOP/4/INF/1.

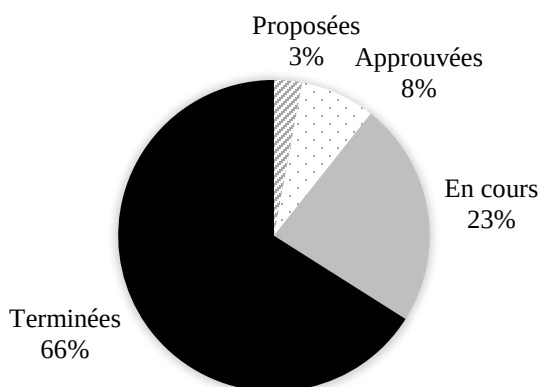
(a) **Types d'initiatives de renforcement des capacités**

28. Sur les 103 initiatives de création et de renforcement des capacités apportant un soutien direct à des pays spécifiques, 82 (80 %) sont des projets nationaux, 18 (17 %) sont des projets régionaux ou sous-régionaux et 3 (3 %) sont mondiaux.

(b) **État d'avancement des initiatives de renforcement des capacités**

29. En termes d'avancement, selon les informations disponibles au 30 juin 2021, 68 initiatives (66 %) étaient achevées, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 41 % signalés lors de la quatrième réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités, qui a eu lieu en octobre 2019¹⁰. En outre, 24 initiatives (23 %) étaient en cours, 8 initiatives (8 %) ont été approuvées et 3 (3 %) nouvelles initiatives ont été proposées (voir Figure 1)¹¹. Concernant les sept projets ajoutés à la liste, un est en cours, deux sont déjà terminés, trois ont été approuvés et un est en cours de proposition.

**Figure 1 : État d'avancement des initiatives de renforcement des capacités
(n = 103)**



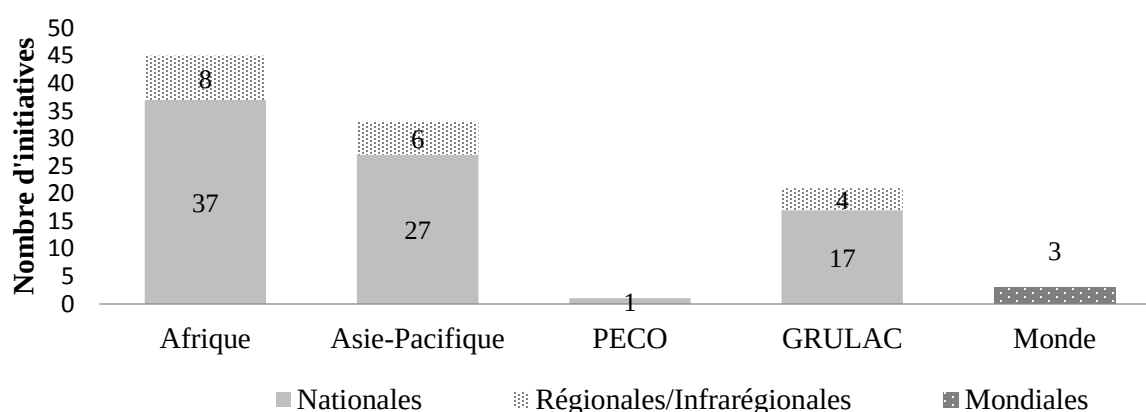
¹⁰ Voir [CBD/NP/CB-IAC/2019/1/2](#)

¹¹ Les donateurs utilisent une terminologie différente pour refléter le statut des projets. Aux fins de la présente analyse, le statut des projets a été classé comme suit : proposé, approuvé, en cours et terminé. "Proposé" se réfère aux projets dont les concepts ont été développés mais n'ont pas encore été soumis à un ou plusieurs donateurs ou sont soumis mais pas encore acceptés/approuvés. "Approuvé" fait référence aux projets dont les concepts ou les documents ont, en principe, été acceptés par le(s) donateur(s) et sont en cours d'élaboration pour devenir des documents de projet complets. "En cours" fait référence aux projets qui sont en cours de mise en œuvre et "terminé" fait référence aux projets qui ont été finalisés.

(c) Couverture géographique des initiatives

30. En termes de couverture géographique, la région africaine continue d'avoir le plus grand nombre d'initiatives, avec 37 projets nationaux et huit projets régionaux/sous-régionaux. Elle est suivie par l'Asie et le Pacifique, avec 27 projets nationaux et six projets sous-régionaux. En Amérique latine et dans les Caraïbes, on compte 17 projets nationaux et quatre projets régionaux/sous-régionaux. En Europe centrale et orientale, il existe un projet national connu. Dans la mise à jour préparée pour la troisième réunion des Parties au Protocole de Nagoya, un projet sous-régional avait été inclus dans le rapport, mais aucune information n'était disponible pour déterminer si le projet avait été approuvé et il a donc été supprimé. En outre, il existe trois initiatives mondiales qui procurent également un soutien à un certain nombre de pays de ces régions (voir Figure 2).

Figure 2 : Initiatives de renforcement des capacités par type et par région (n=103)



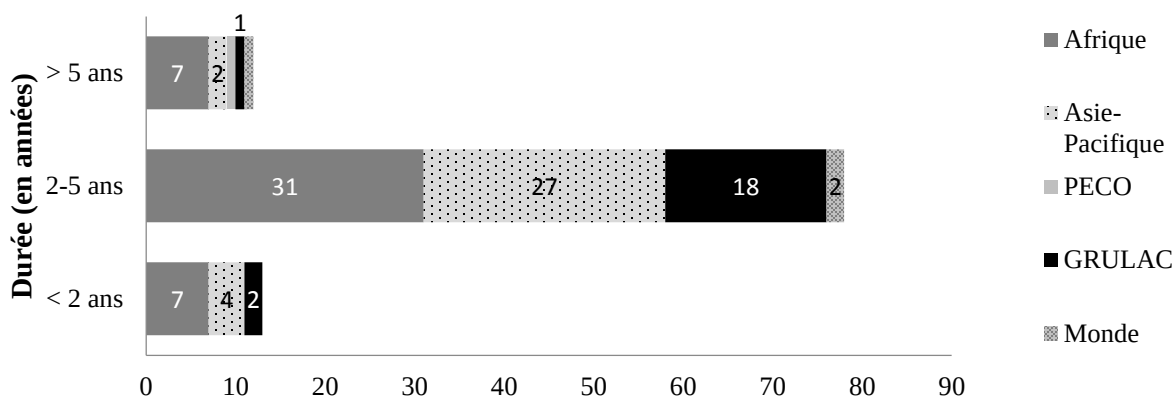
31. La couverture géographique des projets de développement des capacités existants reste inégale, l'Europe centrale et orientale (ECO) étant la région la moins couverte. Depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties, il n'y a pas eu de changement dans le nombre de projets mis en œuvre dans cette région. Seuls cinq pays (22 %) - l'Albanie, l'Arménie, le Belarus, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie - ont reçu un soutien direct d'un projet de renforcement des capacités en matière d'APA.

32. La décision NP-3/5, dans laquelle les Parties, les autres gouvernements et les organisations ont été invités à envisager l'élaboration de projets régionaux et sous-régionaux comme moyen de soutenir la coopération régionale et de combler les lacunes en matière de développement des capacités dans certaines régions telles que l'Europe centrale et orientale, présente un intérêt pour cette question.

(d) Durée des initiatives

33. En ce qui concerne la durée des initiatives, des informations sont actuellement disponibles pour les 103 projets. La majorité des initiatives (76 %) ont une durée prévue de deux à cinq ans ; 13 % ont une durée inférieure à deux ans et seulement 12 % ont une durée supérieure à cinq ans, contre 7 % lors de la dernière réunion des Parties au Protocole de Nagoya (voir Figure 3).

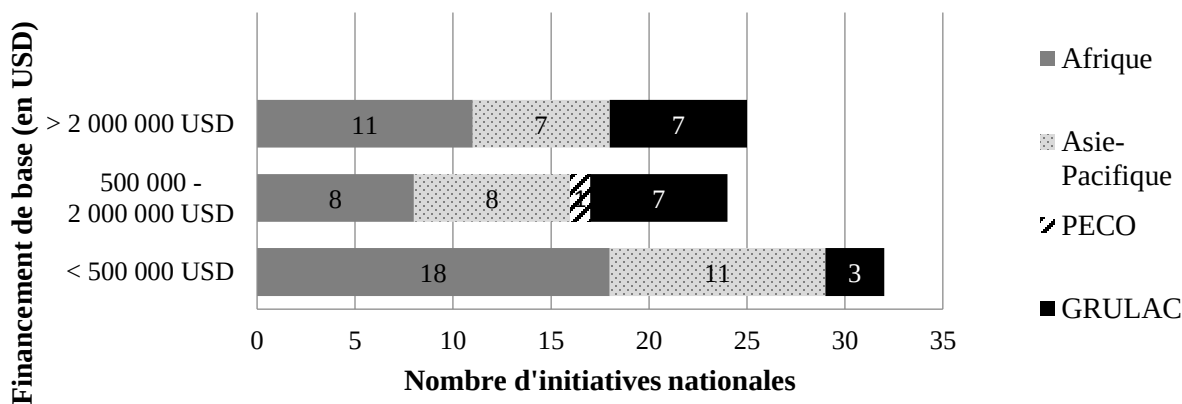
**Figure 3 : Initiatives de renforcement des capacités par durée
(n = 103)**



(e) Niveaux de financement

34. En ce qui concerne le niveau de financement des initiatives¹², des informations sont disponibles sur le financement de base de 81 des 103 projets nationaux. Parmi ceux-ci, 32 projets (40 %) sont de petite taille, avec un fonds inférieur à 500 000 dollars, 24 projets (31 %) sont de taille moyenne, avec un fonds compris entre 500 000 et 2 000 000 de dollars, et 25 projets (31 %) sont de grande taille, avec un fonds supérieur à 2 000 000 de dollars (voir Figure 4).

**Figure 4 : Volume de financement de base des initiatives de renforcement des capacités (projets nationaux uniquement)
(n = 81)**



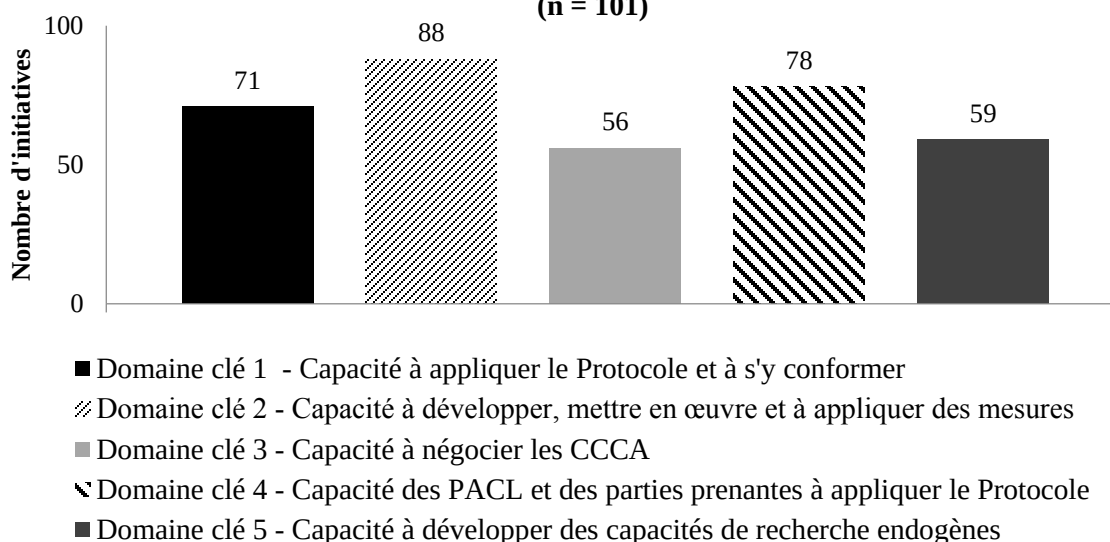
(f) Couverture thématique des initiatives existantes

35. En ce qui concerne les domaines thématiques clés¹³ couverts par les initiatives de développement des capacités, des informations sont disponibles pour 101 des 103 projets (voir Figure 5).

¹² Aux fins du présent document, l'analyse se fonde sur les informations disponibles sur les financements de base ; elle n'inclut pas le cofinancement ou les contributions en nature. Il est important de noter que le cofinancement peut, dans certains cas, égaler ou dépasser le financement de base.

¹³ Dans la décision NP-1/8, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a adopté un cadre stratégique pour la création et le développement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya (paragraphe 1 et annexe I de la décision). Le cadre identifie cinq domaines clés pour la création et le développement des capacités.

Figure 5 : Couverture des domaines clés du cadre stratégique
(n = 101)



36. La majorité des projets (88 %) sont axés sur le domaine clé 2 (capacité à élaborer, mettre en œuvre et appliquer des mesures APA), suivi par le domaine clé 4 (capacité des peuples autochtones, des communautés locales et des parties prenantes à mettre en œuvre le Protocole) (78 %) et le domaine clé 1 (capacité à mettre en œuvre et à respecter le Protocole) (71 %). Environ 56 % des projets ont porté sur le domaine clé 3 (capacité à négocier des conditions convenues d'un commun accord) et 59 % sur le domaine clé 5 (capacité à développer des capacités de recherche endogènes). L'accent mis sur les domaines clés 1, 2 et 3 s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour atteindre l'objectif 16 d'Aichi en matière de biodiversité, qui prévoyait que le Protocole de Nagoya soit en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale, d'ici à 2015. Pour l'avenir, il convient de mettre davantage l'accent sur les domaines clés 3 et 5 afin de soutenir les pays dans leurs efforts pour renforcer leurs capacités à négocier des conditions convenues d'un commun accord et à développer des capacités de recherche endogènes.

(g) Organisations soutenant les initiatives de développement des capacités en matière d'APA

37. Sur les 102 initiatives de développement des capacités mises en œuvre ou exécutées par des organisations internationales, 50 (2 mondiales, 20 Afrique, 18 Asie-Pacifique et 10 GRULAC) (50 %) ont été ou sont financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). D'après les informations compilées par le Secrétariat pour le présent rapport, le FEM a investi environ 100 millions de dollars US en financement de base pour des initiatives de développement des capacités en matière d'APA et a mobilisé plus de 300 millions de dollars en cofinancement dans plus de 100 pays.¹⁴

38. Comme le montre le Tableau 1 ci-dessous, c'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui a entrepris le plus grand nombre d'initiatives de renforcement des capacités en matière d'APA, suivi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'Initiative pour le développement des capacités en matière d'APA¹⁵ apporte son soutien à des activités de renforcement des capacités au niveau national dans 15 pays et collabore avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) pour soutenir sept autres projets.

¹⁴ Estimation faite sur la base des informations disponibles publiées dans les rapports du FEM à la COP, depuis la COP 10 (adoption du Protocole de Nagoya) jusqu'au projet de rapport soumis à la COP 15.

¹⁵ <https://www.abs-biotrade.info/>

Tableau 1. Nombre et proportion de projets mis en œuvre/menés à bien par des organisations internationales

Organisation	Afrique	Asie-Pacifique	GRULAC	PECO	Monde	Nb. de projets	Pourcentage
Initiative APA ¹⁶	10	6	3	-	-	19	19%
Initiative APA/GIZ	5	-	-	-	-	5	5%
Bioversity International	1					1	1%
Bioversity International/ Initiative APA	1	-	-	-	-	1	1%
Botanic Gardens Conservation International	1	-	-	-	-	1	1%
GIZ	2	3	4	1	-	10	9%
Banque interaméricaine de développement	-	-	1	-	-	1	1%
AJCI	-	1	-	-	-	1	1%
AJCI/COMIFAC	1	-	-	-	-	1	1%
PNUD	12	12	8	-	1	33	33%
PNUE ¹⁷	11	5	3	0	2	21	20%
PNUE/UICN	-	1	2		-	3	3%
PNUE/ACB	-	3	-	-	-	3	3%
PNUE/Initiative APA	1					1	1%
UNEP/SPROE	-	1	-	-	-	1	1%
Total	45	32	21	1	3	102	100%

2. *Analyse des informations sur les initiatives de développement des capacités publiées sur le Centre d'échange sur l'APA.*

39. À la date du 5 novembre 2021, 94 fiches du Centre d'échange sur l'APA ont été publiées sous la rubrique « initiatives de développement des capacités », ce qui représente une augmentation de 17 nouvelles fiches seulement à avoir été publiées depuis la troisième réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Parmi ces fiches, 53 concernent des projets ou des programmes exclusivement consacrés à l'APA, dont 40 ont été classés comme projets nationaux, 7 comme régionaux/infrarégionaux, 5 comme mondiaux et 1 comme infranationaux. 24 fiches sont classées comme étant des composantes APA de projets ou programmes plus larges et 14 sont identifiées comme étant des ateliers ou des séminaires. Il est intéressant de noter que 59 % des projets nationaux indiquent qu'ils sont cofinancés par des allocations budgétaires nationales.

40. L'analyse des informations consignées au sein du Centre d'échange sur l'APA présente des limites en raison des informations manquantes et du manque récurrent de mises à jour en temps utile par les Parties et les parties prenantes concernées.

¹⁶ L'Initiative pour le développement des capacités en matière d'APA, par le biais de ses projets, apporte un soutien direct à 19 pays à l'échelle nationale.

¹⁷ Ces chiffres concernent uniquement les projets mis en œuvre par le PNUE et directement mis en œuvre par les agences gouvernementales nationales.

B. Ressources relatives au renforcement des capacités et à la sensibilisation

41. Conformément aux prières formulées aux paragraphes 10(a) et 10(b) de la décision NP-1/8 et au paragraphe 12 de la décision [NP-1/2](#), et sur la base des conseils fournis par le Comité consultatif informel, le Secrétariat a créé une base de données destinée aux ressources sur le renforcement des capacités, accessible via la bibliothèque virtuelle du Centre d'échange sur l'APA¹⁸, qui a pour but de présenter les outils et ressources existants en matière d'APA (y compris des supports de formation, des boîtes à outils/lignes directrices, des études de cas relatives aux bonnes pratiques, etc.).

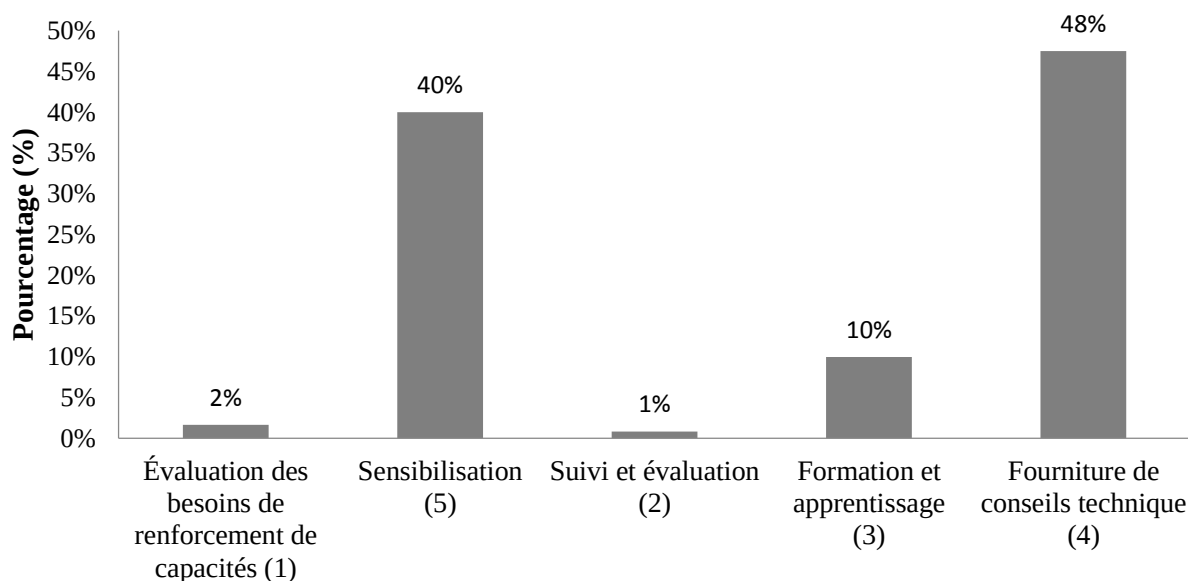
42. La sous-section suivante présente une mise à jour des outils et ressources existants sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages¹⁹ que le Secrétariat a compilés, y compris leur objectif principal et leur couverture thématique. Une liste de toutes les ressources figure dans le document CBD/NP/MOP/4/INF/2.

43. Selon les informations recueillies par le Secrétariat au 30 juin 2021, il existe 120 ressources connues en rapport avec le renforcement des capacités et la sensibilisation à l'accès et au partage des avantages. 31 ressources supplémentaires ont été ajoutées à la liste depuis la mise à jour préparée pour la troisième réunion des Parties au Protocole, en 2018. Il est important de noter que 74 ou 62 % de ces ressources ont été publiées via le Centre d'échange sur l'APA, ce qui représente une amélioration par rapport à la dernière période de référence où seulement 46 % des ressources avaient été publiées dans le Centre d'échange sur l'APA.

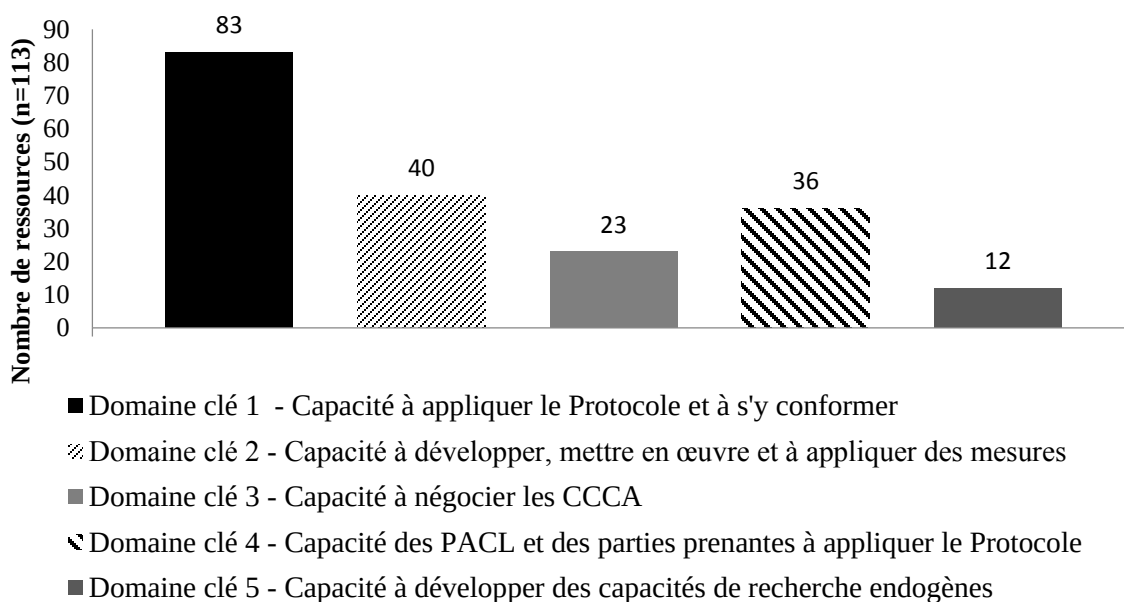
44. La prestation de conseils techniques (57 %) et la sensibilisation du public (48 %) restent les objectifs principaux de la plupart des ressources. Seules 10 % des ressources sont conçues comme supports de formation ou d'auto-formation, tandis que 2 % sont destinés à aider les Parties et les parties prenantes dans l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et/ou à concevoir des initiatives de renforcement des capacités et 1 %, à surveiller et à évaluer les initiatives et les produits de renforcement des capacités (voir Figure 6). La composition de la liste des ressources n'a pas changé depuis la dernière mise à jour fournie pour la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, les nouvelles ressources entrant également dans les catégories des orientations techniques et de la sensibilisation.

¹⁸ <https://absch.cbd.int/fr/>

¹⁹ Les outils et ressources de développement des capacités sont considérés comme ceux dont l'intention première est de faciliter l'apprentissage structuré, de transmettre de nouvelles connaissances et compétences en suivant des étapes pédagogiques systématiques et/ou de fournir des conseils sur la manière d'accomplir des tâches spécifiques liées à l'accès et au partage des avantages.

Figure 6: Répartition des ressources selon leur objectif principal

45. Sur le plan de la couverture thématique, les domaines clés 1, 2 et 4 du cadre stratégique continuent d'être bien couverts par les ressources existantes en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation, tandis que les domaines clés 3 et 5 restent sous-représentés (voir Figure 7). Il faut reconnaître que dans plusieurs cas, une ressource peut couvrir plus d'un domaine. En outre, il est important de reconnaître l'augmentation importante, depuis la dernière réunion des Parties au Protocole de Nagoya, du nombre de ressources consacrées à la négociation des conditions convenues d'un commun accord, qui sont passées de 8 à 23, et une augmentation plus modeste de 3 à 12 ressources consacrées au développement des capacités de recherche endogènes.

Figure 7: Ressources existantes par domaine clé du cadre stratégique

46. La réunion des Parties au Protocole souhaiterait peut-être encourager les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à élaborer les documents d'orientation supplémentaires

mentionnés ci-dessus, en particulier ceux qui concernent l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ou la création d'initiatives de renforcement des capacités, ainsi que le suivi et l'évaluation des initiatives et des produits de renforcement des capacités, et à les mettre à disposition via le Centre d'échange sur l'APA.

C. Considérations découlant de l'analyse des initiatives et des ressources de développement des capacités

47. L'analyse des initiatives de renforcement des capacités a révélé certains défis persistants que les Parties pourraient vouloir aborder dans le contexte de la révision du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya. En termes de couverture géographique, l'Europe centrale et orientale est toujours la région la moins bien couverte. Lors de la révision du cadre stratégique, on pourrait mettre davantage l'accent sur l'identification de mécanismes permettant d'élaborer des projets régionaux et sous-régionaux susceptibles de soutenir la coopération régionale et de combler ces lacunes en matière de développement des capacités dans certaines régions comme l'ECO.

48. Si l'on considère les domaines clés pour la création et le développement des capacités, les domaines clés 3 et 5 continuent à être sous représentés. La même tendance apparaît dans les ressources de renforcement des capacités et de sensibilisation, avec moins de supports développés pour les domaines clés 3 et 5. Lors de la révision du cadre stratégique, il conviendra d'accorder la priorité à l'élaboration d'interventions axées sur le renforcement des capacités de négociation de conditions convenues d'un commun accord et sur le développement de capacités de recherche endogènes.

49. Enfin, les Parties souhaiteront peut-être se pencher sur le manque de ressources liées à l'APA ayant pour objet la formation et l'apprentissage, le suivi et l'évaluation et l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités, lors de la révision du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya.

IV. COMITÉ CONSULTATIF INFORMEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA

50. En vertu de la décision NP-3/5, la quatrième réunion du Comité consultatif informel sur le développement des capacités pour l'application du Protocole s'est tenue à Montréal (Canada), du 29 au 31 octobre 2019. Le rapport du Comité est disponible sous la cote CBD/ABS/CB-IAC/2019/1/4.

51. Le Comité consultatif informel a examiné une mise à jour des initiatives et ressources existantes en matière de développement des capacités à l'appui de l'application du Protocole de Nagoya. Les participants ont également partagé des informations sur les initiatives et les ressources en cours d'élaboration et ont discuté des moyens d'améliorer le partage d'informations sur la création et le développement des capacités par le biais du Centre d'échange sur l'APA. En outre, le Comité consultatif informel a formulé des commentaires et des recommandations sur les résultats préliminaires de l'évaluation du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya.

52. Enfin, le Comité a également fourni un retour d'information sur la [*Boîte à outils pour la CESP - Incluant des considérations sur l'accès et le partage des avantages*](#)²⁰, et a formulé des recommandations pour son amélioration.

V. RÉSUMÉ DU RETOUR D'INFORMATION SUR LA BOÎTE À OUTILS SUR LA SENSIBILISATION EN MATIÈRE D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES ET MISE À JOUR DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES PARTIES ET LES ACTEURS CONCERNÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE SENSIBILISATION

53. Dans la décision NP-3/6, relative à l'article 21, la Secrétaire exécutive a été priée de chercher à obtenir des retours d'information des Parties, des États non Parties et des autres acteurs concernés sur la

²⁰ <https://www.cbd.int/abs/doc/cepa-toolkit-fr.pdf>

boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages et de présenter une mise à jour sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

54. En réponse à cette demande, une invitation à partager des informations sur le développement des capacités et la sensibilisation vis-à-vis du Protocole de Nagoya ainsi qu'à fournir des commentaires sur la boîte à outils pour la CESP a été envoyée au moyen de la notification [89605](#). La section suivante présente les principaux éléments rassemblés dans le cadre d'une enquête visant à recueillir des commentaires sur la *Boîte à outils pour la CESP - Incluant les considérations relatives à l'accès et au partage des avantages*, et propose des recommandations pour son amélioration, ainsi qu'une mise à jour des mesures prises depuis 2019 pour mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation. Un rapport plus détaillé sur les résultats de l'enquête est fourni dans le document CBD/NP/MOP/4/INF/3.

55. En tout, nous avons reçu 29 réponses à l'enquête, dont 18 se présentaient comme des Parties, 5 comme d'autres gouvernements (non-Parties au Protocole de Nagoya), 2 comme des peuples autochtones et communautés locales, 3 comme des organisations internationales et 1 comme une institution universitaire. Étant donné le nombre limité de Parties ayant répondu au questionnaire, les résultats peuvent ne pas être représentatifs, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de sensibilisation. Des contributions supplémentaires seraient nécessaires pour obtenir une image plus précise de la situation.

56. La plupart des participants (62 %) se sont déclarés très satisfaits de la boîte à outils élaborée par le Secrétariat. En outre, 52 % étaient tout à fait d'accord pour dire que la boîte à outils était utile à leur travail, tandis que 31 % étaient plutôt d'accord pour dire que la boîte à outils était utile à leur travail. Les utilisations les plus courantes de la boîte à outils sont la conception d'activités de sensibilisation à l'APA (45 % des participants) et la formation et le développement des capacités (41 % des participants). Environ 31 % des participants ont indiqué qu'ils n'avaient pas utilisé la boîte à outils. Enfin, 45 % des participants ont indiqué qu'ils avaient élaboré des documents de sensibilisation qui pourraient être intégrés dans la section Ressources de la boîte à outils.

57. En ce qui concerne l'avancement de la mise en œuvre des stratégies de sensibilisation, 20 % des participants ont répondu que la stratégie avait été définie et était en cours de mise en œuvre ; 27 % des participants ont indiqué que la stratégie était encore en cours d'élaboration, tandis que 31 % ont répondu que l'élaboration de la stratégie n'avait pas commencé. La plupart des participants (62 %) ont indiqué avoir mis en œuvre des activités de sensibilisation au Protocole de Nagoya dans leur pays pendant la période intersessions. Les participants ont indiqué que le principal défi était le manque de ressources financières pour la mise en œuvre des stratégies. Une autre difficulté fréquemment mentionnée concerne les concepts techniques et la terminologie relatifs à l'accès et au partage des avantages, ainsi que la connaissance limitée du Protocole de Nagoya, qui rendent difficile la communication avec les différents groupes de parties prenantes.

58. Enfin, parmi les principales recommandations formulées à l'intention des pays qui élaborent actuellement leurs stratégies de sensibilisation, citons la nécessité de concentrer les activités initiales sur les groupes de parties prenantes prioritaires, tels que les entreprises et les chercheurs, avant de les étendre au grand public à un stade ultérieur. Parmi les autres suggestions, citons la conception de stratégies basées sur les besoins et le contexte locaux, et l'adaptation des supports aux différents publics.

59. Compte tenu des difficultés actuelles des Parties à élaborer et à mettre en œuvre des activités de sensibilisation au Protocole de Nagoya au niveau national, et à la lumière des liens étroits qui existent entre la sensibilisation et la création et le développement des capacités, les Parties souhaiteront peut-être envisager d'intégrer des éléments de la stratégie de sensibilisation (voir la décision NP-1/9) dans la révision du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya, en tenant compte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; du cadre stratégique à long terme pour la création et le renforcement des capacités, ainsi que de la stratégie de communication à l'appui de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

VI. ÉLÉMENTS SUGGÉRÉS POUR UN PROJET DE DÉCISION

60. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sera invitée à approuver une décision de la Conférence des Parties à la Convention sur le cadre stratégique à long terme pour le développement des capacités en appui à l'application du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, sur la base du projet de décision figurant dans la recommandation 3/8 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et à examiner la recommandation 3/9 de l'Organe subsidiaire, contenant un projet de décision sur l'évaluation du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya²¹.

61. En outre, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties souhaitera peut-être examiner les éléments supplémentaires suivants pour un projet de décision relatif à la sensibilisation :

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya

1. *Prend note* des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation au Protocole de Nagoya ;

2. *Prend également note* du retour d'information des Parties, des États non Parties et des autres parties prenantes concernées sur la *Boîte à outils pour la CESP – Incluant des considérations sur l'accès et le partage des avantages*,²² et encourage les Parties, les États non Parties, les organisations compétentes et les autres parties prenantes à continuer d'utiliser la boîte à outils dans le cadre de leurs activités de sensibilisation et de développement des capacités ;

3. *Encourage* les Parties, les États non Parties, les organisations compétentes et les autres parties prenantes à continuer à mettre en œuvre des activités de sensibilisation et à mettre à disposition des informations sur les outils et ressources de sensibilisation par le biais du Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation²³ par le biais de ses activités de renforcement des capacités ainsi qu'en encourageant l'utilisation de la boîte à outils pour la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages dans les projets de renforcement des capacités et de sensibilisation liés à cette stratégie entrepris par les Parties, les États non Parties et les organisations compétentes ;

5. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'envisager d'intégrer des éléments de la stratégie de sensibilisation lors de la révision du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion et pour adoption par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à sa cinquième réunion.

²¹ Figurant également dans la compilation des projets de décisions CBD/NP/MOP/4/1/Add.5.

²² <https://www.cbd.int/abs/doc/cepa-toolkit-fr.pdf>

²³ Tel qu'indiqué dans la décision NP-1/9.